ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE Ville de **PONTORSON** (Département de la Manche - CA MONT-SAINT-MICHEL-

D'INTERVENTION : NORMANDIE)

DÉLIBÉRATION DU <u>18 novembre 2020</u> – faisant état du projet communal, sollicitant l'intervention

CONSEIL MUNICIPAL : de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.

MONT SAINT MICHEL

Sous réserve d'une décision du Président de la Communauté d'agglomération

NORMANDIE

Mont Saint Michel Normandie déléguant l'exercice du droit de préemption

urbain sur la parcelle cadastrée section AH n° 262 à PONTORSON.

Immeuble bâti, anciennement à usage de snack-bar, sis à PONTORSON, place de

SITUATION DU BIEN : la gare, cadastré section **AH n° 262** pour une contenance de <u>275 m²</u>.

(Périmètre d'Etude Secteur gare EPF)

URBANISME: Zone UH au PLU.

réalisation des équipements publics nécessaires au pôle d'échanges multimodal

PROJET: dans un périmètre englobant la place de la gare et l'ancienne gare de

marchandises.

COMITÉ D'ENGAGEMENT: 07 décembre 2020 - Avis favorable

PROPRIÉTAIRE: SCI BAZO

ÉVALUATION

DOMANIALE : 26 novembre 2020

IMPUTATION: Compte n°924 594 - -PONTORSON « Place de la gare-DPU »

Enveloppe projet : 31 500 €

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AH n° 262 à PONTORSON, consentie par la Collectivité titulaire

ROUEN le 07 décembre 2020

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,